



Formation à la fonction tutorale

Tuteur de proximité - Tuteur référent - Maître d'apprentissage (Certificat de Branche)

Le tuteur accueille et guide le salarié en contrat ou en période de professionnalisation et l'apprenant en stage et en formation. Tout au long du parcours de formation en alternance, il contribue à la réussite du stagiaire et participe à l'acquisition de compétences. Suivis dans l'ordre, les trois premiers modules présentent un parcours évolutif allant d'une fonction tutorale de proximité vers une fonction de management de site qualifiant.

Le maître d'apprentissage accompagne l'apprenti vers la certification.

Objectifs

- Accompagner et organiser un parcours formatif dans les établissements
- Professionnaliser la fonction de tuteur
- Placer le tuteur dans une posture d'encadrant
- Permettre au tuteur d'accompagner le tutoré dans la construction de son identité professionnelle

Contenus

Module 1 (obligatoire) : Tuteur de proximité/Maître d'apprentissage

Les bases (40h)

- Prévoir l'accueil d'un stagiaire/alternant au sein de son établissement
- Formaliser sa pratique dans l'accompagnement des stagiaires/alternants
- Se positionner en tant que référent professionnel/maître d'apprentissage dans une posture d'encadrant
- Accompagner le stagiaire/alternant dans la construction de son identité professionnelle

Module 2 : Tuteur de proximité - Approfondissement (40h)

- Renforcer les fondamentaux de sa posture et comprendre les différents tutorats
- Comprendre le processus d'alternance et s'appropriier les référentiels
- Inscrire sa pratique dans une dimension partenariale avec l'IRTS et les organismes de certification

Module 3 : Tuteur Référent (40h)

- Développer des compétences managériales, pédagogiques et organisationnelles
- Organiser le tutorat et accueillir de nouveaux salariés au sein de son établissement

Modalités et méthodes pédagogiques

- En présentiel et/ou en distanciel
- Apports conceptuels
- Réflexion sur sa pratique professionnelle
- Construction d'outils méthodologiques

Modalités d'évaluation

Évaluation des acquis des stagiaires

Selon les modules, présentation orale d'un écrit traitant d'une situation pratique.

Évaluation de la formation

Au terme de la formation, chaque participant complètera un questionnaire de satisfaction afin d'évaluer la qualité de la formation suivie.



40h / Module

Prix par participant

460 € / Module
nets de taxe

Public

Tout professionnel titulaire d'un diplôme de niveau 3 à 6 en travail social accueillant un apprenant (quel que soit son statut)

Pré-requis

Pour les modules 2 et 3 : avoir effectué le module 1

Durée

40h / Module

Profil de l'intervenant

Formateurs IRTS, professionnels de la formation

Dates

Module 2 - Session 2 :
29, 30 septembre 8, 9, 10 octobre
et 28 novembre 2025

Autres modules : nous consulter

Lieu

Hérouville Saint-Clair (14)

Contact

Chloë BEAUMONT
Tél. 02 31 54 42 54
cbeaumont@irtsnormandiecaen.fr



www.irtsnormandiecaen.fr